

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 6 août 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 6 août 2019, à la salle #102, à 19 h 30, aux Résidences et centre communautaire des Etchemins, au 201, rue Claude-Bilodeau, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Judith Leblond
Marie-Pierre Lamontagne

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Patrick Lachance
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.

Est (sont) également présent (s) :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Demande d'appui concernant le déploiement de la fibre optique.
 - 4.2 Dépôt par la direction générale - Justification de modification(s) apportée(s) au contrat de réfection de l'édifice municipal en référence aux directives de changement numéros 5 rev 1 et 8.
 - 4.3 Adjudication du contrat pour la réfection des bas des murs au bâtiment d'accueil du Mont-Orignal.
 - 4.4 Autorisation de signature - Protocole d'entente avec le MAMH relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM).
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Adoption du règlement numéro 193-2019 ayant pour objet des travaux de pavage et de réfection de ponceaux sur la route du Sanctuaire, le 14^e Rang et le rang du Mont-Orignal et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 698 306 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans.
 - 5.2 Demande de modification de l'article 4.1 de l'entente intermunicipale relative à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC des Etchemins.
6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 6.1 Demande de démolition - M. Michel Larouche et Mme Sylvie St-Pierre pour

- l'immeuble sis au 15, rue des Cascades, lot numéro 4 341 476, zone 69-V.
- 6.2 Demande de démolition - Mme Francine Bernard pour l'immeuble sis au 21, rue du Domaine, lot numéro 3 602 738, zone 85-V.
 - 6.3 Aide financière octroyée à Pose Etchemin inc. dans le cadre de la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 4 Aide à la publicité/mise en marché/promotion.
 - 6.4 Aide financière octroyée à Charles Pouliot Construction inc. dans le cadre de la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 2 Aide générale à l'entreprise.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Autorisation d'approprier au fonds général une somme de 300 \$ de l'excédent accumulé affecté loisirs.
- 7.2 Signataire autorisé - Contrat avec la compagnie "Les Services Technologiques A.C. inc." pour l'entretien préventif du système centralisé de contrôle et de gestion pour les équipements électromécaniques de l'aréna municipal.
- 7.3 Adjudication de contrat pour la gestion de traitement de l'eau de la tour de refroidissement de l'aréna en fonction des exigences de la Régie du bâtiment.

8. DOSSIER(S) - AUTRES :

8.1

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

- a) Aide financière pour la journée « Couleurs et saveurs de la Chaudière-Appalaches », chez Horto Verdi, le samedi 17 août 2019.

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance».

156-08-2019

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2.

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET
RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

157-08-2019
3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019, tel que rédigé par l'assistant-greffier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

158-08-2019
4.1

DEMANDE D'APPUI CONCERNANT LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Considérant que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont manifestement identifié comme prioritaire de brancher toutes les familles à l'internet haute vitesse;

Considérant que la firme Sogetel effectue présentement des démarches, auprès des instances gouvernementales concernées, pour l'obtention d'une subvention pour le déploiement de la fibre optique pour les secteurs non desservis sur le territoire de la MRC des Etchemins;

Considérant que la fibre optique est un outil essentiel pour la continuité du développement industriel ou commercial;

Considérant que les nouveaux arrivants recherchent ce genre de service et que cela devient un prérequis pour acquérir une propriété dans bien des municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin appuient la démarche de la firme Sogetel, auprès des instances gouvernementales concernées, pour l'obtention de subvention dans le but de déployer la fibre optique pour les secteurs non desservis sur le territoire de la MRC des Etchemins;

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin transmettent une copie de cette résolution à la firme Sogetel.

Adoptée à l'unanimité.

4.2

DÉPÔT PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE - JUSTIFICATION DE MODIFICATION(S) APPORTÉE(S) AU CONTRAT DE RÉFECTION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL EN RÉFÉRENCE AUX DIRECTIVES DE CHANGEMENT NUMÉROS 5 REV 1 ET 8

En conformité avec l'article 9.1.1 du règlement numéro 181-2018 relatif à la gestion contractuelle, le directeur général dépose le rapport de justification de la

modification au contrat de réfection de l'Édifice municipal qui consiste en un montant additionnel audit contrat de 43 502,78 \$ plus les taxes applicables (directive de changement no 5 rev 1 : 42 134,28 \$ plus les taxes applicables et directive de changement no 8 : 1 368,50 \$ plus les taxes applicables).

Ledit rapport est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

159-08-2019
4.3

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES BAS DES MURS AU BÂTIMENT D'ACCUEIL DU MONT-ORIGINAL

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres par invitation, auprès de trois (3) soumissionnaires pour la réfection des bas des murs au bâtiment d'accueil du Mont-Original suite à l'infiltration d'eau du 20 avril dernier;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées lors de la demande;

Considérant que, suite aux offres déposées, la directrice des services administratifs a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES INCLUSES)
9076-0372 Québec inc. (Constructions Marc Rancourt) Lac-Etchemin	29 074,30 \$
Les Constructions Claude Gagné & Fred inc. Lac-Etchemin	43 139,68 \$

Considérant que la firme "9076-0372 Québec inc. (Constructions Marc Rancourt)" a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présenté;

Considérant que la directrice des services administratifs recommande l'adjudication, pour la réalisation des travaux, à la firme "9076-0372 Québec inc. (Constructions Marc Rancourt)";

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie à la firme "9076-0372 Québec inc. (Constructions Marc Rancourt).", la réfection des bas des murs au bâtiment d'accueil du Mont-Original, conformément aux spécifications décrites lors de la demande de soumission, au montant de 29 074,30 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

160-08-2019
4.4

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MAMH RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE le maire, M. Camil Turmel et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soient mandatés pour signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation du projet de réfection de l'Édifice municipal et relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à payer sa part des coûts

admissibles du projet ainsi que les coûts d'exploitation continus du projet.

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

161-08-2019
5.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 193-2019 AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE PAVAGE ET DE RÉFECTION DE PONCEAUX SUR LA ROUTE DU SANCTUAIRE, LE 14^E RANG ET LE RANG DU MONT-ORIGINAL ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 698 306 \$ AMORTI SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à une séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2019;

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 193-2019 en date du 28 juin 2019;

Considérant qu'un projet de règlement a préalablement été présenté et déposé à la séance ordinaire du 2 juillet 2019;

Considérant que les membres présents du Conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 193-2019;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 193-2019 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

162-08-2019
5.2

DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.1 DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC DES ETCHEMINS

Considérant l'importance de la mise en œuvre d'un schéma de couverture de risques sur le territoire des Etchemins;

Considérant que les élus municipaux et la MRC des Etchemins ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques pour le territoire en date du 25 avril 2005;

Considérant qu'un comité intermunicipal est formé de 7 membres en provenance de municipalités différentes, dont 3 maires, nommés par résolution du conseil de la MRC (article 4.1 de l'entente);

Considérant que la MRC des Etchemins a adopté une résolution (#2019-05-20) pour la nomination d'un quatrième maire (article 4.1 de l'entente);

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, par la présente résolution, demande la modification de l'article 4.1 de l'entente intermunicipale relative à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC des Etchemins dans le but d'intégrer un quatrième maire en provenance d'une municipalité membre de la Régie incendie du secteur est des Etchemins dans ledit comité intermunicipal.

Adoptée à l'unanimité.

6.

DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

163-08-2019
6.1

DEMANDE DE DÉMOLITION DE M. MICHEL LAROUCHE ET MME SYLVIE ST-PIERRE POUR L'IMMEUBLE SIS AU 15, RUE DES CASCADES, LOT NUMÉRO 4 341 476, ZONE 69-V

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de démolition d'immeuble soumise par M. Michel Larouche et Mme Sylvie St-Pierre qui consiste à démolir le bâtiment principal sis au 15, rue des Cascades, lot numéro 4 341 476, localisé dans la zone 69-V;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles (réunion tenue le 29 juillet 2019 informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée);

Considérant qu'un avis public a été publié le 5 juillet 2019 conformément aux dispositions de l'article 4.4 du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin;

Considérant l'absence d'opposition déposée dans les délais prescrits conformément aux dispositions de l'article 4.5 dudit règlement;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du programme de réutilisation du sol déposé;

Considérant que les membres du Conseil connaissent bien le bâtiment à démolir, son utilisation et l'état dans lequel il se trouve et qu'ils ne le considèrent pas comme étant un bâtiment ayant une valeur patrimoniale;

Après délibérations du Conseil municipal,

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE la demande de démolition de l'immeuble sis au 15, rue des Cascades, soit et est approuvée par le Conseil municipal conditionnellement :

- au respect intégral des dispositions du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin;
- au respect du plan de réutilisation du sol soit par la reconstruction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur les mêmes fondations, et ce, conformément aux documents déposés par le demandeur en date du 5 juillet 2019;
- au dépôt à la Municipalité de Lac-Etchemin une lettre de l'institution financière confirmant l'acceptation du prêt hypothécaire au demandeur conformément aux dispositions du paragraphe c) de l'article 4.3 du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

164-08-2019
6.2

DEMANDE DE DÉMOLITION DE MME FRANCINE BERNARD POUR L'IMMEUBLE SIS AU 21, RUE DU DOMAINE, LOT NUMÉRO 3 602 738, ZONE 85-V

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de démolition d'immeuble soumise par Mme Francine Bernard qui consiste à démolir le bâtiment principal sis au 21, rue du Domaine, lot numéro 3 602 738, localisé

dans la zone 85-V;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles (réunion tenue le 29 juillet 2019 informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée);

Considérant qu'un avis public a été publié le 5 juillet 2019 conformément aux dispositions de l'article 4.4 du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin;

Considérant l'absence d'opposition déposée dans les délais prescrits conformément aux dispositions de l'article 4.5 dudit règlement;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du programme de réutilisation du sol déposé;

Considérant que les membres du Conseil connaissent bien le bâtiment à démolir, son utilisation et l'état dans lequel il se trouve et qu'ils ne le considèrent pas comme étant un bâtiment ayant une valeur patrimoniale;

Après délibérations du Conseil municipal,

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la demande de démolition de l'immeuble sis au 21, rue du Domaine, soit et est approuvée par le Conseil municipal conditionnellement :

- au respect intégral des dispositions du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin;
- au respect du plan de réutilisation du sol soit par la reconstruction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur les mêmes fondations, et ce, conformément aux documents déposés par le demandeur en date du 5 juillet 2019;
- au dépôt à la Municipalité de Lac-Etchemin une lettre de l'institution financière confirmant l'acceptation du prêt hypothécaire au demandeur conformément aux dispositions du paragraphe c) de l'article 4.3 du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

165-08-2019
6.3

AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE À POSE ETCHEMIN INC. DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - VOLET 4 AIDE À LA PUBLICITÉ/MISE EN MARCHÉ/PROMOTION

Considérant que le Conseil municipal, afin d'assurer le développement commercial et industriel du territoire, a adopté le 7 juin 2016, la résolution numéro 111-06-2016 établissant la « Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin »;

Considérant qu'une demande d'aide financière afférente au volet 3 (Aide au démarrage/amélioration) de ladite politique a été déposée par Pose Etchemin inc. concernant un projet de réfection de la façade avant et d'agrandissement de l'entrée de son bâtiment commercial à des fins d'exposition et de promotion;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont procédé à l'analyse et

l'étude de la demande en fonction des critères et exigences énoncés à la politique et que celle-ci réfère plutôt au volet 4 (Publicité/mise en marché/promotion);

Considérant que la demande est conforme et répond aux normes inscrites à la politique;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière à Pose Etchemin inc. au montant maximal de 10% de l'investissement jusqu'à concurrence de 5 000 \$ selon les modalités suivantes :

- Ledit versement transmis dans les deux (2) mois suivants le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci en confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).

Adoptée à l'unanimité.

166-08-2019

6.4

AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE À CHARLES POULIOT CONSTRUCTION INC. DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - VOLET 2 AIDE GÉNÉRALE À L'ENTREPRISE

Considérant que le Conseil municipal, afin d'assurer le développement commercial et industriel du territoire, a adopté le 7 juin 2016, la résolution numéro 111-06-2016 établissant la « Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin »;

Considérant qu'une demande d'aide financière afférente au volet 2 (Aide générale à l'entreprise) de ladite politique a été déposée par Charles Pouliot Construction inc. concernant un projet de construction d'un bâtiment commercial pour l'entreposage de matériaux, d'équipements et d'outillage, la fabrication de produits préfabriqués pour leurs différents projets ainsi que l'aménagement d'un espace de bureaux administratifs;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont procédé à l'analyse et l'étude de la demande en fonction des critères et exigences énoncés à la politique;

Considérant que la demande est conforme et répond aux normes inscrites à la politique;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière à Charles Pouliot Construction inc. au montant maximal de 10% de l'investissement jusqu'à concurrence de 24 346 \$ selon les modalités suivantes :

- Un premier versement de 12 173 \$ (50 %) transmis dans les deux (2) mois suivants le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).
- Un second et dernier versement de 12 173 \$ (50 %) transmis 12 mois après le dépôt de la reddition de compte finale.

Adoptée à l'unanimité.

167-08-2019

7.

DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1

AUTORISATION D'APPROPRIER AU FONDS GÉNÉRAL UNE SOMME DE 300 \$ DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ LOISIRS

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QU'un montant de 300 \$ soit approprié au fonds général de l'excédent accumulé affecté loisirs (Amélioration CAC) afin d'acquitter une partie du coût de l'achat de cinq (5) micros sans fil pour le Centre des arts et de la culture.

Adoptée à l'unanimité.

168-08-2019

7.2

SIGNATAIRE AUTORISÉ - CONTRAT AVEC LA COMPAGNIE "LES SERVICES TECHNOLOGIQUES A.C. INC." POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DU SYSTÈME CENTRALISÉ DE CONTRÔLE ET DE GESTION POUR LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES DE L'ARÉNA MUNICIPAL

Considérant que le système centralisé de contrôle et de gestion pour les équipements électromécaniques de l'aréna municipal appartient à la municipalité, car il avait été acquis de la compagnie "Les Services Technologiques A.C. inc.", à la séance du 13 janvier 2009 (résolution no 014-01-2009);

Considérant que le contrat d'entretien préventif du système centralisé de contrôle et de gestion pour les équipements électromécaniques de l'aréna municipal a pris fin le 31 juillet dernier avec la compagnie "Les Services Technologiques A.C. inc.";

Considérant que la compagnie offre la possibilité de renouveler le contrat avec les mêmes termes et conditions avec une augmentation de 2,4% due au coût de la vie, pour un montant de 3 377,49 \$ (taxes non comprises);

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte de renouveler le contrat d'entretien préventif du système centralisé de contrôle et de gestion pour les équipements électromécaniques de l'aréna municipal avec la compagnie "Les Services Technologiques A.C. inc." aux conditions énumérées dans le contrat;

QUE le gérant d'aréna/animation loisirs et sports, M. José Poulin, soit autorisé à signer ledit nouveau protocole.

Adoptée à l'unanimité.

169-08-2019

7.3

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA GESTION DE TRAITEMENT DE L'EAU DE LA TOUR DE REFROIDISSEMENT DE L'ARÉNA EN FONCTION DES EXIGENCES DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT

Considérant que la municipalité doit obligatoirement se conformer à toutes les exigences de la Régie du bâtiment relativement à l'opération d'une tour de refroidissement;

Considérant que le gérant d'aréna/animation loisirs et sports recommande, compte tenu de la complexité des devis dans ce domaine, la firme qui a effectué le travail au cours de la dernière saison et qui a offert un excellent service selon les exigences de la Régie du bâtiment;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE le conseil accorde à la firme "**Magnus**", au montant de 6 869,93 \$

(572,49 \$ par mois) (plus les taxes applicables) pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, le contrat pour la gestion de traitement de l'eau de la tour de refroidissement de l'aréna en fonction des exigences de la Régie du bâtiment, tel que présenté dans le contrat d'entente de gestion du traitement de l'eau - Tour de refroidissement;

QUE le gérant d'aréna/animation loisirs et sports, M. José Poulin, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de renouvellement au Programme tout inclus.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

170-08-2019
9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour juillet 2019 pour la somme de 1 124 784,45 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 742 041,02 \$ et déboursés directs : 382 743,43 \$" et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

18 juillet 2019

Lettre de la directrice de Nouvel Essor remerciant sincèrement la municipalité pour le don consenti à l'occasion des festivités entourant le 40^e anniversaire de l'organisme.

11. **AFFAIRES NOUVELLES :**

11.1 **SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S) :**

171-08-2019
11.1-a)

AIDE FINANCIÈRE POUR LA JOURNÉE « COULEURS ET SAVEURS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES », CHEZ HORTO VERDI, LE SAMEDI 17 AOÛT 2019

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de

représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 275 \$ à Horto Verdi pour la journée « Couleurs et Saveurs » qui se fera sous forme d'un marché ce qui donnera l'opportunité aux résidents du Lac-Etchemin et de la région de découvrir les producteurs locaux en plus d'offrir aux producteurs et transformateurs une belle visibilité dans une ambiance champêtre, cette journée se tiendra à Lac-Etchemin le samedi 17 août 2019.

Adoptée à l'unanimité.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens au bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER